



## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 6 avril 2023

#### Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 26

Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril de à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Robert HABRANT, Mme Cécile BONNEAU, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Francis GENGOUX, M. Serge AMBAN, Mme Géraldine CAMPENS, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration : M. Jacques SABATIER à M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Valérie MASSON-RAGUSA à Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA.

Absent : M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

#### **DELIBERATION N° 2023-04-12**

Nomenclature ACTES 7.5

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023**

##### **Le Conseil Municipal,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les demandes de subventions effectuées par les associations

##### **Et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2023 ci-annexé ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2023

##### **M. Serge AMBAN ne participe pas au vote**

##### **VOTE :**

Pour :27

Contre :

Abstention :



Le Maire,  
Maxime MARCHAND



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône  
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : M. Anthony BICCHIERAI

### **DELIBERATION N° 2023-04-12**

**Objet : Attribution des subventions aux associations – Année 2023**

#### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Les associations sportives, culturelles notamment présentes à SAUSSET-LES-PINS constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, à la culture, du lien social et du bien vivre ensemble.

Elles contribuent au rayonnement de notre Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé et de la citoyenneté.

Pour l'année 2023, ce sont près de 69 associations qui ont sollicitées un soutien financier de la Ville.

Les montants ont été déterminés en fonction des subventions récurrentes versées, et des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Le montant des subventions annuelles vous est donc proposé ce jour et sera imputé au chapitre 65 article 6574.

Il est rappelé que les conseillers municipaux qui sont membres actifs (Président – Secrétaire – Trésorier) ne peuvent pas prendre part au vote.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le tableau des subventions aux associations pour l'année 2023 annexé à la présente délibération.

<b>Associations</b>	<b>2022 Attributions</b>	<b>2023 Attributions</b>
A.F.T.C. 13	200	200
A.G.P.E. LES LUTINS D'HUGO	700	700
AMICALE DES MUNICIPAUX	1 800	2 000
AMICALE DES POMPIERS	1 800	2 300
ANCIENS COMBATTANTS	500	1 000
A.N.R.O.	500	500
ARTS CRÉATIFS SAUSSETOIS	500	500
ARTS MARTIAUX SAUSSETOIS	1 200	1 200
A.C.S.	400	400
ASSOCIATION MUSICALE	13500	16000
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	500	500
BADMINTON CLUB SAUSSETOIS	2000	2000
BASKET CLUB SAUSSETOIS	4000	4300
BEACH VOLLEY		500
BILLARD CLUB	700	600
BOULE SAUSSETOISE	1500	1700
BROC N ROCK		200
CHATS SANS TOI	1500	1500
CHORALE ARPÈGES	800	900
COMITÉ DE JUMELAGE	2000	2500
COMPAGNIE NICOL DAVID	400	400
CÔTE BLEUE DANSE COUNTRY	400	700
COURIR A SAUSSET	3000	4000
C.T.T. FONTRouGE	800	900
DÉTENTE ET LOISIRS	1000	800
ÉNERGIE SOLIDAIRE 13	900	1000
ESPOIR CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	600	600
FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES	200	200
MGCB FOOTBALL CLUB	14000	14000
GÉNÉRATION DESENSCIEL	400	700
GOLF CLUB	1300	3000
GYM ET LOISIRS	1200	1300
HANDBALL CÔTE BLEUE	2000	2200
L.A.C. BLEU	1200	1200
L'ART ET L'ETRE	300	400

LE MOULIN A COUDRE	300	300
LES BALEINEAUX DE JULES FERRY	800	800
LES FARÔTS DE LA CÔTE BELUE	700	700
LES PERLES DE LA CÔTE BLEUE	1500	1400
LOISIRS ET MARCHES	1500	1500
LOU FANAU	1100	1000
LUDOTHÈQUE DE LA CÔTE BLEUE	400	500
MARIGNANE TRIATHLON		1500
MATT P. COACHING	500	500
MICA DANCE	1500	1300
PHILATÉLIE CÔTE BLEUE	250	200
PIROUETTE CACAHUÈTE	200	250
PLAISANCIERS DE SAUSSET	600	400
RANDO PASSION CÔTE BLEUE	200	300
REGARDS SUR LA PEINTURE	700	800
ARGVB	800	1500
RIDE AND ROLL	700	1800
SAUVETAGE EN MER	300	300
SECOURS CATHOLIQUE	500	500
SECOURS POPULAIRE	400	500
SOCIÉTÉ DE CHASSE	700	700
SOUVENIR FRANÇAIS	800	800
SPORT DÉTENTE SAUSSETOIS	700	800
TENNIS CLUB	2000	2000
TERRA VIVU	300	400
THÉÂTRE DÉCOUVERTE	2000	2300
UN BOUT DE TERRE	300	300
UNION DES ARMÉNIENS	0	300
LES USAGERS DU PORT	600	600
VÉLO CLUB CÔTE BLEUE	500	500
VOLLEY CLUB	750	750
ECOLE SAUSSETOISE WDKF	700	900
YOGA POUR TOUS	300	300
<b>TOTAUX en €</b>	<b>84 400</b>	<b>97 600</b>